

**Rappels des risques :**

Coupure

**L'essentiel à retenir**

Il est interdit d'utiliser un cutter à lame non rétractable sur l'ensemble du site pour les personnels Naval Group et sous-traitants. Si son utilisation ne peut être substitué par un outil sécurisé (lame rétractable, bec de perroquet, etc.), un mode dégradé est obligatoire pour toute utilisation.

**Mesures de prévention****1. Mise en service et consignes de sécurité**

- Porter des gants anti coupures conformes à la norme EN 388.
- Avoir une bonne visibilité du travail à effectuer (luminosité suffisante).
- Effectuer la découpe seul sur une surface plane, rigide et stable.
- Ne pas placer les doigts derrière la lame.
- Décaler son corps de la trajectoire de découpe.
- Porter des vêtements près du corps et les cheveux attachés.
- Avoir suivi la formation au poste de travail avec le manager.
- Remplacer la lame lorsque la découpe se fait mal ou qu'elle nécessite un effort inhabituel et jeter la lame de cutter protégée, dans la benne détrit

**2. En fin de poste**

- Sécuriser l'outil avant de le ranger.
- Nettoyer son poste de travail.

**3. Mode dégradé**

- En cas d'impossibilité du respect de la règle lié à une activité particulière, un mode opératoire écrit doit être réalisé et sera valide pendant 1 an.

<b>Rédacteur :</b> Conseiller prévention SSTE	<b>Vérificateur :</b> Manager de prévention SSTE Visa acquis	<b>Approbateur :</b> Directeur SSTE	<b>Date :</b> 30/09/2022 <b>VISA :</b> ACQUIS Original à SM/HSE
---	---	--	---